

Mission Permanente
de la République du Bénin
Auprès des Nations Unies



Permanent Mission
of the Republic of Benin
to the United Nations

125 E 38th Street, New York, NY, 10016
Tel: 1 212 684 1339 Fax: 1 212 684 2058

**32ème SESSION
DU COMITE DE L'INFORMATION**

DEBAT GENERAL

**INTERVENTION
DE S.E.M. JEAN-FRANCIS REGIS ZINSOU,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU BENIN AUPRES DES NATIONS UNIES**

A VERIFIER A L'AUDITION

New York, le 28 Avril 2010

Monsieur le Président,

Je voudrais à l'entame de ce propos, associer ma voix à toutes celles qui m'ont précédé, pour vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider pour la deuxième année consécutive, les travaux du Comité de l'Information. Je voudrais aussi vous exprimer la haute appréciation et l'entière satisfaction de ma délégation pour le doigté avec lequel vous conduisez nos travaux.

Je tiens à féliciter de cette tribune, le Secrétaire Général Adjoint, Monsieur Kiyō AKASAKA pour la qualité des différents rapports qu'il a bien voulu soumettre à l'examen de la présente session. La délégation du Bénin s'associe à la déclaration faite par le YEMEN au nom du G77 et la Chine.

Monsieur le Président,

En même temps qu'elles occupent une position centrale pour la perception par l'opinion publique mondiale, des activités menées par les Nations Unies, l'Information et la Communication constituent une pierre angulaire pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement mais également un instrument efficace de lutte contre l'ignorance, et l'analphabétisme. Ce sont les causes majeures de l'arriération et du grand retard des peuples des pays en voie de Développement comme le Bénin dans les domaines économique et sociale, de la Science et des technologies.

C'est donc en connaissance de cause qu'après la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le Constituant Béninois a pris la décision salutaire et avisée de reconnaître et de protéger le droit du citoyen à l'Information et à la communication dans la Constitution du 11 Décembre 1990.

La jouissance de ce droit est garantie au Bénin par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication dont la mission première est d'assurer la protection de l'exercice de la liberté de la presse, dans le respect de la loi. Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations, et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication.

*Dans son édition de 2006 consacrée à l'état de la liberté de la presse dans le monde, **Reporters sans frontières** a classé le Bénin à la 23 place et a fait à ce propos le commentaire suivant*
Citation <<... Ce qui en fait l'un des rares pays africains dans le top liberté de la presse, surclassant des pays de vieilles traditions démocratiques comme... et j'en perds mon latin... Le Bénin doit ce résultat flatteur à ses lois, ses institutions de l'Etat, bien organisées, des associations de médias et une société civile robuste. Chacun remplit sa part d'obligation pour protéger les journalistes et les citoyens contre tout abus de la liberté de la presse.>> Fin de citation

Monsieur le Président,

Comme vous vous en doutez, le Gouvernement de mon pays consent des efforts remarquable pour améliorer le cadre et les conditions de l'expression d'une opinion plurielle et d'exercice d'une presse libre et crédible en dépit des moyens limités dont il dispose et ce, dans un contexte de crise économique et financière aigue.

Je voudrais reprendre ici pour le compte de ma délégation, les propos tenus il y a quelque jours dans cette même salle par la distinguée Représentante du Brésil qui disait : Citation << Les limites de votre langue constituent les limites de votre univers.>>

Aussi banale qu'elle puisse paraître, la brutalité de cette boutade résonne comme un avertissement sérieux contre l'ignorance que constitue la banalisation et le mépris des langues, des langues étrangères, des autres langues tout court.

Conscient de cette réalité, mon Gouvernement a fait de l'alphabétisation dans les langues nationales une priorité en même temps qu'il a inscrit aux différents programmes scolaires et universitaires ainsi que dans les Instituts de formations en Interprétation et traduction, outre le Français qui est la langue de travail, l'apprentissage d'autres langues étrangères comme l'Anglais, l'Espagnol, l'Allemand, le Mandarin, l'Arabe, le russe et le japonais.

Puis-je me permettre de profiter de cette tribune pour lancer aussi bien aux partenaires bilatéraux qu'au Département de l'Information Publique un appel à soutenir les efforts que consent mon Gouvernement sur la voie du multilinguisme.

Je voudrais à ce propos, saluer les louables efforts que déploient les différentes délégations dans le cadre de l'Assemblée Générale et le Département de l'Information Publique pour faire de l'Organisation des Nations Unies, un cadre universel d'expression d'un véritable multilinguisme.

C'est le lieu de saluer la possibilité qu'offre les Nations Unies pour l'expression plurielle des langues au sein de l'Organisation. Ma délégation voudrait saisir la présente opportunité pour renouveler son attachement irréductible au traitement égal et sans équivoque des six langues officielles de l'Organisation ainsi que des deux langues de travail du Secrétariat.

Cependant, il convient de reconnaître que depuis l'an dernier, des améliorations ont été enregistrées, notamment pour ce qui est de la diffusion électronique des informations et de l'organisation de l'assistance technique que le Département de l'Information Publique apporte aux Missions Permanentes pour l'installation de leurs sites web.

Ces progrès enregistrés dans la qualité des services fournis par le Département de l'Information Publique sont le résultat éloquent des vertus de bonne gouvernance qui lui ont été imprimées par son premier responsable.

Je voudrais vous remercier particulièrement Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, et à travers vous les hommes et les femmes de grande valeur qui font partie de votre équipe.

Monsieur le Président,

Au cours de la présente session le Comité aura l'occasion d'examiner les rapports d'activités du DPI relatifs aux mandats qui lui ont été donnés par le Comité et l'Assemblée générale et le rapport sur le Cadre stratégique pour 2012 – 2013, produit par le Comité du programme et de la coordination des Nations Unies.

Nous aurons à nous prononcer sur les mesures à prendre pour rendre encore plus confortables nos rapports sur le plan de l'information et de la communication, par l'amélioration de l'encadrement et l'identification des orientations que le Comité pourrait donner au Département de l'Information.

Je puis vous assurer que ma délégation contribuera efficacement à cet exercice et fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les objectifs de cette session du Comité de l'Information soit atteints.

Je vous remercie